

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# ***PROCES VERBAL***

*Séance du 8 février 2010*

**Président:** *M. Yves JEGO*

**Présents :** *MMES : TIMON, PIETROBON, MARTINET CONTANT, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, DREZE, DE SAINT LOUP, GAUTHIER et DUPRE*

*MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, PATY, DEMELUN, LIORET, EVEN, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, VALLEE, GARCIA, GAULTIER, SEMELLE, BRUN, HUSSON, TYCHENSKY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, CHOMET et BAZIRE.*

**Absents représentés :**

*M. LEFIER par Mme MARTINET CONTANT  
Mme JAMET par M. BRUN  
M. MAILIER par M. VALLEE  
M. CAHIN par Mme DREZE  
Mme FOURNALES par M. CHOMET*

**Pouvoirs :** *M. RUIZ à Mme GAUTHIER*

**Absents excusés :** *Mme GADEAU et MM. BLANCHARD, METAY, BEZANGER et GORACY*

Mme JACQUIER a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

**Approuve à l'unanimité :**

♦ le procès verbal n° 50 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2009.

**Créé à l'unanimité:**

- ◆ trois emplois-passerelles pour les services Tourisme, Voirie et le Bureau d'Etudes.

**Approuve à l'unanimité:**

- ◆ l'avenant à la convention passée avec l'Amicale du Personnel Intercommunal

**Accepte à l'unanimité:**

- ◆ de missionner un bureau d'études pour le contrôle du raccordement des particuliers au réseau d'assainissement de Misy sur Yonne et de Barbey afin de les faire bénéficier de l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Valide à l'unanimité:**

- ◆ la modification apportée à la grille tarifaire de la base de loisirs de La Grande Paroisse afin d'y intégrer l'activité pédalo et la modification des tarifs de l'activité VTT.

**Décide à l'unanimité:**

- ◆ de verser un acompte de 10 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud 77, à valoir sur la subvention qui sera attribuée sur le budget 2010.

**Procède:**

- ◆ au débat d'orientations budgétaires 2010.

***Pour le Président,  
Le Vice-Président délégué,  
Philippe LEVEQUE***